



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DU-NORD

5 mai 2025

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 mai 2025 à 18 h 40 au Pavillon de la Montagne.**

Présents : M. Claude Riverin, maire  
M. Michel Blackburn, conseiller poste 1  
M. Étienne Voyer, conseiller poste 3  
Mme Kim Limoges, conseillère, poste 4  
M. Gilles Tremblay, conseiller poste 5  
Mme Suzan Lecours, conseillère poste 6

**Absent(s) :** M. Eric Larouche, conseiller poste 2

Est également présente, Mme Nancy Tremblay, technicienne comptable et greffière-trésorière adjointe de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie des projets de procès-verbaux ont été remises 72 heures avant la journée de cette séance.

---

Tous les conseillers forment quorum sous la présidence du maire, M. Claude Riverin, l'assemblée est déclarée ouverte.

**1. MOT DE BIENVENUE**

M. le maire, Claude Riverin souhaite la bienvenue à tous et salue les personnes présentes dans la salle.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT que M. le maire, Claude Riverin a fait lecture de l'ordre du jour ;

CONSIDÉRANT QUE le maire informe le conseil que le point 6.4, *Résolution d'adjudication, emprunt par billet 187 000\$, pour l'acquisition d'un camion six roues,*

103-2025

*règlement d'emprunt 290-2019 ainsi que le point 7.3 *Projet d'entente pour travaux municipaux, amélioration du chemin du lac Neil*, le point 9.1 *Avis de motion, projet de Règlement 358-2025 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux* et 10.1 ont été retirés de l'ordre du jour et le point 7.11 doit se lire *Appui au Joyeux Carnaval du Sasquatch 2026* ;*

CONSIDÉRANT QUE le maire informe le conseil que le point 7.5 *Offre de services, Option aménagement, accompagnement mise en place des concepts de d'aménagement du cœur villageois* devient le point 7.4 *Demande de soutien financier, MRC du Fjord-du-Saguenay, politique de soutien aux projets structurants pour les communautés, accompagnement mise en place des concepts d'aménagement du cœur villageois* et le point 7.4 devient 7.5, ils sont inversés

IL EST PROPOSÉ par M. Gilles Tremblay, conseiller, appuyé par Mme Kim Limoges, conseillère, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

## **1. MOT DE BIENVENUE**

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR - résolution**

## **3. PROCÈS-VERBAUX**

### **3.1** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025 – résolution

## **4. CORRESPONDANCE**

### **4.1** Lettre de Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales, Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collective du Québec (TECQ) 2024-2028

## **5. RAPPORT DES RESPONSABLES DES COMITÉS ET DOSSIERS MAJEURS**

### **5.1** Rapport des comités

### **5.2** Projet eaux usées

### **5.3** Projets établissements de villégiature, ancienne Nichouette

### **5.4** Projet établissements de villégiature, Anse d'en haut

### **5.5** Projet résidentiel, lac Neil

## **6. PRÉSENTATION DES COMPTES, ADMINISTRATION ET FINANCES**

### **6.1** Dépôt de la liste des revenus reçus en avril 2025

### **6.2** Adoption, liste des dépenses et des comptes à payer pour le mois d'avril 2025 – résolution

### **6.3** Autorisation de paiement, Option aménagement, projet aménagement cœur villageois 6 525.98\$ - résolution

### ~~**6.4** Résolution d'adjudication, emprunt par billet 187 00\$, acquisition d'un camion six roues, règlements d'emprunt 290-2019 – résolution~~

### **6.5** Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 187 000 \$ - résolution

### **6.6** Ajout, Mme Nancy Tremblay comme signataire des emprunts et de tout autre effet bancaire – résolution

## **7. AFFAIRES GÉNÉRALES**

- 7.1 Nomination, fonctionnaire désignée pour l'application de la politique et de la réglementation de la gestion des cours d'eau sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay – résolution
- 7.2 Rencontre, Association des plus beaux villages – résolution
- ~~7.3~~ ~~Projet d'entente pour travaux municipaux, amélioration du chemin du lac Neil – résolution~~
- 7.4 Demande de soutien financier, MRC du Fjord-du-Saguenay, politique de soutien aux projets structurants pour les communautés, accompagnement mise en place des concepts d'aménagement du cœur villageois - résolution
- 7.5 Offre de services, Option aménagement, accompagnement mise en place des concepts de d'aménagement du cœur villageois – résolution
- 7.6 Entente de principe, utilisation garage municipal route de Tadoussac, Construction SRV - résolution
- 7.7 Nomination, représentant du conseil, membre du comité Agriculture et Alimentation projet Sainte-Rose-du-Nord nourricière de la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord - résolution
- 7.8 Entente, Transporteurs en vrac, utilisation camionneurs locaux – résolution
- 7.9 Appui et contribution financière, Symposium de sculpture à la tronçonneuse 2025- résolution
- 7.10 Appui et contribution financière, Fjord Vivant 2025 - résolution
- 7.11 ~~Appui et contribution financière.~~ Joyeux Carnaval du Sasquatch 2026 – résolution
- 7.12 Programme ÉcoÉnergie 360, confirmation intérêt – résolution
- 7.13 Programme RénoRégion, demande à la ministre de l'Habitation – résolution
- 7.14 Offre de services, signalisation Inter-lignes, balayage de rues – résolution
- 7.15 Demande dérogation règlement sur le bruit, Aventure Rose des vents - résolution

## **8. ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

- 8.1 Adoption

## **9. AVIS DE MOTION**

- ~~9.1~~ ~~Avis de motion, projet de Règlement 358-2025 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux~~
- 9.2 Avis de motion, premier projet de Règlement d'amendement numéro 356-2025 modifiant le Règlement de zonage numéro 249-2015 relatif à une unité d'habitation accessoire (UHA)
- 9.3 Avis de motion, premier projet de Règlement d'amendement numéro 357-2025 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 333-2023 relatif à une unité d'habitation accessoire

## **10. PROJETS DE RÈGLEMENTS**

- ~~10.1~~ ~~Dépôt, projet de Règlement 358-2025 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux~~
- 10.2 Dépôt, premier projet de Règlement d'amendement numéro 356-2025 modifiant le Règlement de zonage numéro 249-2015 relatif à une unité d'habitation accessoire (UHA)
- 10.3 Dépôt, premier projet de Règlement d'amendement numéro 357-2025 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 333-2023 relatif à une unité d'habitation accessoire

## **11. URBANISME**

- 11.1 Bilan mensuel, service d'urbanisme – dépôt

- 11.2 Comité consultatif d'urbanisme et de protection du patrimoine, procès-verbal de la séance du 25 février 2025 - dépôt
- 11.3 Demande de dérogation mineure 25-02, route de Tadoussac, remise – résolution
- 11.4 Demande de dérogation mineure 25-03, route de Tadoussac, agrandissement – résolution
- 11.5 Demande de dérogation mineure 25-04, 1<sup>er</sup> chemin du lac Bouchard, construction garage, résolution
- 11.6 Résolution de remerciement, M. Thomas Meloche, implication Comité consultatif et de protection du patrimoine – résolution
- 11.7 Approbation du conseil, demande de permis de rénovation, Plan d'implantation et d'intégration architecturale, prolongement de galerie, rue du Quai – résolution
- 11.8 Approbation du conseil, demande de permis de rénovation, Plan d'implantation et d'intégration architecturale, installation porte-patio, rue du Quai - résolution

## 12. DIVERS

## 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

## 14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

### 14.1 Levée de la séance

## 3. PROCÈS-VERBAUX

104-2025

### 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025

Il est proposé par Mme Suzan Lecours, conseillère, appuyée par Mme Kim Limoges, conseillère, et résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025.

## 4. CORRESPONDANCE

### 4.1 Lettre de Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales, Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collective du Québec (TECQ) 2024-2028

Le maire M. Claude Riverin fait la lecture de la lettre reçue du MAMH. La lettre informe la municipalité que la TECQ 2024-2028 sera bonifiée de 75 000 \$. Cette somme servira au projet des eaux usées pour diminuer l'impact financier des citoyens.

## 5. RAPPORT DES RESPONSABLES DES COMITÉS ET DOSSIERS MAJEURS

### 5.1 Rapport des comités

M. Gilles Tremblay informe les citoyens de la situation des chemins sur le territoire de la municipalité. La municipalité est aux prises avec un bris d'équipement et il faut aussi s'ajuster aux changements climatiques. Cette année, la période de fonte est plus tardive, mais des travaux seront faits pour que les chemins soient le plus sécuritaire possible. Il invite les citoyens à communiquer avec les responsables des chemins ou la municipalité pour les informer des endroits problématiques.

M. Gilles Tremblay invite la population à assister à l'assemblée générale annuelle de la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord qui aura lieu le 11 juin, à 18h30. Il souligne que des sièges seront à combler au sein du conseil d'administration et des différents comités. Il invite la population à s'impliquer au sein de l'organisme.

Mme Kim Limoges informe que la Table touristique qui s'est tenue le dimanche 27 avril a reçu un bel accueil. Se sont près de 30 personnes qui se sont déplacées.

## **5.2 Projets eaux usées**

Le maire informe que la municipalité n'a toujours pas reçu la lettre d'entente du MTQ. Il est impossible de débiter des démarches tant que la lettre n'a pas été reçue. Des approches seront faites auprès du MTQ. Il était prévu que les demandes pour les soumissions seraient faites au début de l'automne.

## **5.3 Projet établissements de villégiature, ancienne Nichouette, séance d'information**

Le maire, M. Claude Riverin mentionne qu'il y eu une rencontre avec le promoteur, ils sont en contact avec l'inspectrice en bâtiment, Mme Émilie Sicotte, il travaille sur une nouvelle version du projet.

## **5.4 Projet établissements de villégiature, Anse d'en haut**

Le maire mentionne que la municipalité demeure en contact avec le promoteur.

## **5.5 Projet résidentiel, lac Neil**

Le maire, M. Claude Riverin, informe qu'un protocole d'entente doit être signé avant qu'il puisse continuer son projet. Avant de pouvoir signer il doit se conformer aux demandes de la municipalité.

## **6. ADMINISTRATION ET FINANCES**

### **6.1 Dépôt de liste des revenus reçus en avril 2025**

M. Claude Riverin, maire, dépose la liste des revenus reçus en avril 2025.

**105-2025**

### **6.2 Adoption, liste des dépenses et comptes à payer pour le mois d'avril 2025**

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Kim Limoges, conseillère, appuyé par M. Gilles Tremblay, conseiller et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des dépenses et la liste des comptes à payer pour le mois d'avril 2025.

**106-2025**

### **6.3 Autorisation de paiement, Option aménagement, projet aménagement du cœur villageois 6 525.98\$**

IL EST PROPOSÉ PAR m. Etienne Voyer, conseiller, appuyé par Mme Kim Limoges, conseillère, et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture d'Option Aménagement, pour le projet d'aménagement cœur villageois, pour un montant de 6 525.98\$

**6.4 Résolution d'adjudication, emprunt par billet 187 000\$, achat d'un camion six roues, règlement d'emprunt 290-2018**

Point retirer

107-2025

**6.5 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 187 000\$.**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de la paroisse de Sainte-Rose-du-Nord souhaite emprunter par billets pour un montant total de 187 800 \$ qui sera réalisé le 12 mai 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
290-2019	187 800 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 290-2019, la Municipalité de la paroisse de Sainte-Rose-du-Nord souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par M. Etienne Voyer, conseiller, appuyé par Mme Suzan Lecours, conseillère et résolu unanimement

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 12 mai 2025;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 12 mai et le 12 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2026.</b>	<b>23 900 \$</b>	
<b>2027.</b>	<b>24 900 \$</b>	
<b>2028.</b>	<b>25 700 \$</b>	
<b>2029.</b>	<b>26 800 \$</b>	
<b>2030.</b>	<b>27 800 \$</b>	<b>(à payer en 2030)</b>
<b>2030.</b>	<b>58 700 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 290-2019 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 12 mai 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**108-2025**

#### **6.6 Ajout, Mme Nancy Tremblay comme signataire des emprunts et de tout autre effet bancaire**

CONSIDÉRANT qu'il faut deux signatures pour les chèques et les autres documents bancaires;

CONSIDÉRANT qu'il y a des situations où le maire ou le directeur général ne sont pas présent;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR Mme Suzan Lecours, conseillère, appuyé par M. Michel Blackburn, conseiller, et adopté à l'unanimité, d'autoriser Mme Nancy Tremblay à signer les emprunts et tous autres effets bancaires en l'absence du directeur général et greffier-trésorier, M. Eric Emond.

### **7. AFFAIRES GÉNÉRALES**

**109-2025**

#### **7.1 Nomination, fonctionnaire désignée pour l'application de la politique et de la réglementation de la gestion des cours d'eau sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay**

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Fjord-du-Saguenay détient la compétence exclusive sur tous les cours d'eau de son territoire, telle que défini par l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales ((L.Q. 2005 chapitre 6) ci-après citée la Loi);

CONSIDÉRANT QUE l'article 108 de la Loi prévoit qu'une entente peut être conclue entre une MRC et une municipalité locale de son territoire conformément aux articles 569 à 575 du Code municipale du Québec (C-27.1) pour lui confier l'application des règlements, le

recouvrement de créances et la gestion des travaux prévus par la Loi en matière de cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Fjord-du-Saguenay a adopté le 11 avril 2007 une politique relative à la gestion des cours d'eau en vertu des articles 103 à 109 de la Loi afin de définir le cadre d'intervention quant aux obligations et responsabilités qui incombent à la MRC du Fjord-du-Saguenay à l'égard des cours d'eau de son territoire sous sa juridiction;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre de cette politique nécessite une entente de délégation avec les municipalités locales, en vertu de l'article 108 de la LCM;

CONSIDÉRANT QUE le 12 juin 2007, la MRC du Fjord-du-Saguenay a adopté le règlement numéro 07-235 ayant pour objet de gérer l'écoulement des eaux dans les cours d'eau relevant de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'entente convenu avec la municipalité et prévue à l'article 108 de la Loi sur les compétences municipales, la MRC du Fjord-du-Saguenay requiert de mettre à jour l'identification du fonctionnaire désigné au niveau local et qui sera chargé de l'application de la politique relative à la gestion des cours d'eau et de son règlement.

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. Etienne Voyer, conseiller, appuyé par M. Gilles Tremblay, conseiller, et résolu unanimement de nommer Mme Émilie Sicotte, inspectrice en urbanisme et en protection de l'environnement comme fonctionnaire désignée pour l'application de la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC du Fjord-du-Saguenay et de son règlement sur le territoire de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord.

**110-2025**

## **7.2 Rencontre, Association des plus beaux Villages**

IL EST PROPOSÉ par Mme Kim Limoges, conseillère, appuyé par M. Étienne Voyer, conseiller, et résolu à l'unanimité, d'autoriser M. Claude Riverin à participer au Forum des Plus Beaux Villages les 12 et 13 juin 2025 à Ste-Pétronille, comme représentant de Sainte-Rose-du-Nord.

## **7.3 ~~Projet d'entente pour les travaux municipaux, amélioration du chemin du la Neit~~**

*Ce point est retiré*

111-2025

**7.4 Offre de services, Option Aménagement, accompagnement mise en place des concepts d'aménagement du cœur villageois**

CONSIDÉRANT QUE la rue du Quai, le cœur villageois, sera refaite lors des travaux pour les eaux usées ;

CONSIDÉRANT QU'Option Aménagement a accompagné la municipalité pour le Plan directeur d'aménagement du quai de Sainte-Rose-du-Nord ;

IL EST PROPOSÉ par Mme Kim Limoges, conseillère, appuyé par M. Gilles Tremblay, conseiller et résolu à l'unanimité, d'accepter l'offre de service de 10 000\$ d'Option Aménagement pour accompagner la municipalité dans la mise en place de la rue partagée avec le MTQ.

112-2025

**7.5 Demande de soutien financier, MRC du Fjord-du Saguenay, politique de soutien aux projets structurants pour les communautés, accompagnement mise en place des concepts d'aménagement du cœur villageois**

IL EST PROPOSÉ par Mme Suzan Lecours, conseillère, appuyé par M. Gilles Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité, d'autoriser le directeur général, greffier-trésorier, M. Eric Emond, à faire la demande à la MRC du Fjord-du Saguenay au programme de la politique de soutien aux projets structurants pour les communautés pour l'accompagnement de la mise en place des concepts d'aménagement du cœur villageois.

113-2025

**7.6 Entente de principe, utilisation garage municipal route de Tadoussac, Construction SRV**

ATTENDU QUE Construction SRV a obtenu le contrat de déneigement pour les trois prochains hivers;

ATTENDU QUE Construction SRV aura besoin d'un site pour entreposer de la machinerie et le sable;

ATTENDU QUE Construction SRV a fait une demande à la municipalité pour la location d'espace au 775 route de Tadoussac;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Michel Blackburn, conseiller, appuyé de M. Étienne Voyer, conseiller, et résolu à l'unanimité de mandater M. Eric Emond, directeur général, greffier-trésorier, d'établir les modalités entourant la location et l'utilisation du garage municipal de la route de Tadoussac et de signer une entente avec Construction SRV.

114-2025

**7.7 Nomination, représentant du conseil, membre du comité Agriculture et Alimentation projet Sainte-Rose-du-Nord Nourricière de la Société de Développement de Sainte-Rose-du-Nord**

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Kim Limoges, conseillère, appuyé par Gilles Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité de nommer M. Étienne Voyer comme membre et

représentant du conseil municipal au comité Agriculture et Alimentation de la Société de Développement de Sainte-Rose-du-Nord. Il assumera le leadership de la démarche pour le projet Sainte-Rose-du-Nord Nourricière auprès des élus et des citoyens

**115-2025**

### **7.8 Entente, Transporteurs en vrac, utilisation camionneurs locaux**

ATTENDU QU'une telle entente est prise par la majorité des municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT QU'il est important pour la municipalité de prioriser les camionneurs locaux lors de travaux;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR Mme Suzan Lecours, conseillère, appuyé par Mme Kim Limoges, conseillère, et résolue à l'unanimité de mandater M. Eric Emond, directeur général, greffier-trésorier, de signer le protocole d'entente avec Les Transporteurs en vrac de Chicoutimi et Dubuc-Nord.

**116-2025**

### **7.9 Appui et contribution financière, Symposium de sculpture à la tronçonneuse 2025**

CONSIDÉRANT la volonté de la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord d'organiser en 2025 la cinquième édition du Symposium de sculptures à la tronçonneuse;

CONSIDÉRANT la volonté de la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord d'entreprendre des démarches auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay afin d'obtenir un soutien financier pour l'organisation de l'événement via la Politique de soutien aux projets structurants pour les communautés;

CONSIDÉRANT QUE cet appui financier permettra de bonifier le Symposium de sculptures sur bois à la tronçonneuse ;

CONSIDÉRANT QUE le développement de l'industrie touristique locale figure au cœur de la Planification stratégique 2023-2028 de Sainte-Rose-du-Nord;

CONSIDÉRANT QUE le budget déposé par la Société de développement pour permettre de réaliser le projet en deux phases prévoit un investissement de 2 500\$ de la municipalité;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. Étienne Voyer, conseiller, appuyé par M. Gilles Tremblay, conseiller, et adopté à l'unanimité, d'appuyer la démarche de la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour obtenir un soutien financier permettant le financement de la cinquième édition du Symposium de sculptures à la tronçonneuse et de confirmer l'octroi d'une somme de 2 500\$ comme contribution municipale.

**117-2025**

### **7.10 Appui et contribution financière, Fjord Vivant 2025**

CONSIDÉRANT le projet présenté par la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord visant à organiser des activités d'animation sur le quai municipal pendant la saison touristique 2025;

CONSIDÉRANT QUE le projet implique la collaboration des organismes L'Art Salé et Les Abobinables Productions Fanny Fay, de même que des membres du comité Arts et Culture de la Société de développement ;

CONSIDÉRANT QUE le budget déposé par la Société de développement pour permettre la réalisation du projet prévoit un investissement de 2 500\$ de la municipalité;

CONSIDÉRANT la possibilité d'obtenir le soutien financier de la MRC du Fjord-du-Saguenay via la Politique de soutien aux projets structurants pour les communautés :

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR Mme Kim Limoges, conseillère, appuyée par M. Étienne Voyer, conseiller, et adopté à l'unanimité d'appuyer la démarche de la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour obtenir un soutien financier permettant la réalisation des activités de Fjord vivant 2025 et de confirmer l'octroi d'une somme de 2 500\$ comme contribution municipale.

**118-2025**

#### **7.11 Appui et contribution financière, Joyeux Carnaval du Sasquatch 2026**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Étienne Voyer, conseiller, appuyé par Mme Kim Limoges, conseillère, et adopté à l'unanimité d'appuyer la démarche de la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord auprès de Patrimoine Canada et d'autoriser Mme Nancy Tremblay, greffière-trésorière adjointe, à signer la demande de financement pour le Joyeux Carnaval du Sasquatch 2026.

**119-2025**

#### **7.12 Programme ÉcoÉnergie 360, confirmation intérêt**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est consciente et respectueuse de son environnement;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a lancé Éco Énergie 360, soit un programme de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique d'actifs municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du programme d'Éco Énergie 360, la FQM offre aux organisations municipales des services clé en main et un financement afin de faciliter et d'accélérer la mise en place de mesures d'efficacité énergétique et de décarbonation de leurs actifs municipaux admissibles ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord a pris connaissance du programme Éco Énergie 360 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord désire manifester son intérêt au programme Éco Énergie 360 ;

CONSIDÉRANT QUE, pour évaluer le potentiel de rénovation écoénergétique des actifs municipaux dans le cadre du programme Éco Énergie 360, des renseignements à l'égard de ces actifs doivent être colligés et analysés par la FQM et tout fournisseur désigné ou partenaire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord comprend que seront signées ultérieurement les ententes requises avec la FQM pour l'exécution d'un Projet selon les paramètres du programme Éco Énergie 360 conformément aux diverses dispositions légales applicables, le cas échéant ;

IL EST RÉSOLU PAR Mme Suzan Lecours, conseillère, appuyé par M. Gilles Tremblay, conseiller et résolu à l'unanimité: QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord déclare son intérêt au programme Éco Énergie 360 ;

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord autorise la direction générale à :

- signer l'Autorisation de collecte de données se trouvant en annexe de la présente résolution et remplir toutes les formalités afin d'y donner effet ;

- effectuer toutes les démarches et interventions nécessaires et signer tous documents afin de donner effet à la présente résolution.

**120-2025**

### **7.13 Programme RénoRégion, demande à la ministre de l'Habitation**

CONSIDÉRENT QUE ce programme pourrait aider des citoyens de notre municipalité :

POUR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ PAR M. Étienne Voyer, conseiller, appuyé de M. Michel Blackburn, conseiller et résolu à l'unanimité d'autoriser M. Eric Emond, directeur général, à signer et faire parvenir la lettre à la ministre de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau à reconsidérer sa décision de mettre fin au programme RénoRégion, un programme essentiel qui vient en aide aux citoyen(ne)s et familles parmi les plus démunis dans les régions du Québec.

**121-2025**

### **7.14 Offre de service, Signalisation Inter-Lignes, balayages des rues**

CONSIDÉRANT l'importance de procéder au ménage du printemps sur les rues de la municipalité du périmètre urbain;

CONSIDÉRANTS QUE les délais étaient trop court pour procéder à l'achat d'un balai pour le Ford 550;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par M. Gilles Tremblay, conseiller, appuyée par M. Étienne Voyer, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de services de Signalisation Inter-lignes pour réaliser le balayage des rues municipales, pour un montant de 6 898.50\$.

122-2025

### **7.15 Demande dérogation règlement sur le bruit, Aventure Rose des Ventes**

*Mme Kim Limoges et M. Étienne Voyer dénoncent leur conflit d'intérêt dans ce dossier et se retire des discussions.*

CONSIDÉRANT QU'Aventure Rose des Vents désire souligner leur 10e anniversaire;

CONSIDÉRANT QU'il est un attrait touristique important pour la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Suzan Lecours, conseillère, appuyée par M. Gilles Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation pour le règlement sur le bruit pour la journée du 20 juin 2025.

## **8. ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

### **8.1**

## **9. AVIS DE MOTION**

### **9.1 Avis de motion, projet de Règlement 358-2025 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux**

Ce point est reporté au prochain conseil

### **9.2 Avis de motion, premier projet de Règlement d'amendement numéro 356-2025 modifiant le Règlement de zonage numéro 249-2015 relatif à une unité d'habitation accessoire (UHA)**

Avis de motion est donné par Mme Kim Limoges, conseillère, que sera déposé le projet Règlement d'amendement 356-2025 modifiant le Règlement de zonage 249-2015 relatif à une unité d'habitation accessoire (UHA).

### **9.3 Avis de motion, premier projet de Règlement d'amendement numéro 357-2025 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 333-2023 relatif à une habitation accessoire**

Avis de motion est donné par M. Gilles Tremblay, conseiller, que sera déposé le projet Règlement d'amendement 357-2025 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 333-2023 relatif à une unité d'habitation accessoire (UHA).

## **10. PROJETS DE RÈGLEMENTS**

**10.1 ~~Dépôt projet de Règlement 358-2025 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux~~**

Ce point est reporté au prochain conseil

**10.2 Dépôt, premier projet de Règlement d'amendement numéro 357-2025 modifiant le Règlement de zonage numéro 249-2015 relatif à une unité d'habitation accessoire (UHA)**

Ce point est reporté au prochain conseil

**10.3 Dépôt, premier projet de Règlement d'amendement numéro 357-2025 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 333-2023 relatif à une habitation accessoire**

Ce point est reporté au prochain conseil

**11. URBANISME**

**11.1 Bilan mensuel, service d'urbanisme**

Le maire, M. Claude Riverin, fait le dépôt du bilan mensuel du service d'urbanisme. Une demande est faite pour avoir un comparatif avec le nombre de permis émis l'année précédente.

**11.2 Comité consultatif d'urbanisme et de protection du patrimoine, procès-verbal de la séance du 25 février 2025**

Le maire, M. Claude Riverin, dépose de procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme et de protection du patrimoine, du 25 février 2025.

**123-2025**

**11.3 Demande de dérogation mineur 25-02, route de Tadoussac, remise**

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de dérogation mineure a été déposée le 14 avril 2025 concernant la propriété sise au 1461 route de Tadoussac (dérogation mineur DM 25-02);

CONSIDÉRANT QUE ladite demande vise à permettre la vente de la propriété;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment principal fut fait en 1993 avec les autorisations de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la propriété comporte une marge inférieure avec la ligne avant de terrain, tel que prescrit à l'article 4.4.2 du règlement de zonage #58 de 1980. Distance actuelle est de 5.72 mètres que la distance exigée est de 10 mètres, il y a donc un manque de 4.25 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE le non nécessité d'un plan de localisation d'un arpenteur-géomètre pour l'obtention d'un permis de construction et la rénovation cadastrale survenue en 2020 qui ont probablement eut pour effet d'exacerber la problématique actuelle;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire était de bonne foi;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme et de protection du patrimoine :

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR Mme Suzan Lecours, conseillère, appuyée par Mme Kim Limoges, conseillère, et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure DM-25-02.

**124-2025**

**11.4 Demande de dérogation mineur 25-03, agrandissement**

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de dérogation mineure a été déposée le 14 avril 2025 concernant la propriété sise au 920 route de Tadoussac (dérogation mineur DM 25-03);

CONSIDÉRANT QUE ladite demande vise à permettre l'agrandissement au-delà de la superficie maximale de 25 m<sup>2</sup> d'un abri forestier, tel que prescrit au règlement de zonage 249-2015 à l'article 2;

CONSIDÉRANT QUE la superficie actuelle de l'abri est de 22.85 m<sup>2</sup>, que l'agrandissement projeté sera de 13.38 m<sup>2</sup> ce qui portera la superficie totale à 36.23 m<sup>2</sup>. L'abri aura une superficie excédentaire de 11.23 m<sup>2</sup>;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement vise à répondre au besoin de stockage et de couchage pour tous les membres de la famille, lors des travaux forestiers;

CONSIDÉRANT QUE la propriété sert principalement à la coupe forestière et qu'il n'y a pas de bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a toujours été en règle avec la municipalité et que l'on peut considérer qu'il est de bonne foi;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme et de protection du patrimoine :

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. Gilles Tremblay, conseiller, appuyée par Mme Kim Limoges, conseillère, et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure DM-25-03.

**125-2025**

**11.5 Demande de dérogation mineur 25-04, 1<sup>er</sup> chemin du lac Bouchard**

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de dérogation mineure a été déposée le 14 avril 2025 concernant la propriété sise au 102, 1<sup>er</sup> chemin du Lac-Bouchard (dérogation mineur DM 25-04);

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre la construction d'un garage isolé de 52.03 m<sup>2</sup>;

CONSIDÉRANT QUE cela portera l'aire au sol total des bâtiments complémentaires au-delà de l'aire totale du bâtiment principale. Aire du bâtiment principal est de 143.38 m<sup>2</sup>, l'aire totale des bâtiments complémentaires actuelle est de 101.45 m<sup>2</sup> avec le garage l'aire totale sera de 153.48 m<sup>2</sup>;

CONSIDÉRANT QUE la construction du garage excédera l'aire totale permise de 10.1 m<sup>2</sup>;

CONSIDÉRANT QUE la construction projetée vise à répondre aux loisirs du propriétaire, garage et atelier d'art;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme et de protection du patrimoine :

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR Mme Kim Limoges, conseillère, appuyée par Mme Suzan Lecours, conseillère, et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure DM-25-04.

**126-2025**

**11.6 Résolution de remerciement, M. Thomas Meloche, implication Comité consultatif et de protection du patrimoine**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gilles Tremblay, conseiller, appuyé par Mme Suzan Lecours, conseillère, et résolu à l'unanimité d'adopter une motion de remerciement à l'endroit de M. Thomas Meloche pour son implication au comité consultatif et de protection du patrimoine.

**127-2025**

**11.7 Approbation du conseil, demande de permis de rénovation, Plan d'implantation et d'intégration architecturale, prolongement de galerie, rue du Quai**

*Mme Kim Limoges et M. Étienne Voyer dénoncent leur conflit d'intérêt dans ce dossier et se retire des discussions.*

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme et de protection du patrimoine :

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. Gilles Tremblay, conseiller, appuyé par Mme Suzan Lecours, conseillère, et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte la demande de prolongement de la galerie, rue du Quai.

**128-2025**

**11.8 Approbation du conseil, demande de permis de rénovation, Plan d'implantation et d'intégration architecturale, installation porte-patio, rue du Quai**

*Mme Kim Limoges et M. Étienne Voyer dénoncent leur conflit d'intérêt dans ce dossier et se retire des discussions.*

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme et de protection du patrimoine :

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. Gilles Tremblay, conseiller, appuyé par Mme Suzan Lecours, conseillère, et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte la demande d'installation d'une porte-patio, rue du Quai.

**12. DIVERS**

Le maire, M. Claude Riverin informe les citoyens qu'il a reçu une invitation pour le lancement du spectacle FJORD. Il invite les citoyens à aller le voir.

### **13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire, M. Claude Riverin répond aux questions des citoyens présents. La majorité des questions portaient sur l'état des chemins.

### **14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

#### **14.1 Levée de la séance**

Mme Kim Limoges propose que la séance soit levée à 20h 05.

---

ERIC EMOND  
Directeur général et greffier-  
trésorier

---

CLAUDE RIVERIN  
Maire